

## Plan conjoint de Retour et de Réintégration des Rapatriés au Burundi

UNHCR, 17/09/2019 Burundi : Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés Janvier - Décembre 2019  
 Introduction Le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés est un plan d'intervention inter-agences comprenant des composantes axées respectivement sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Il a été conçu en vue d'assurer un rapatriement volontaire et digne des réfugiés burundais de la sous-région qui ont librement opté de revenir s'installer dans leur pays d'origine.

Ce plan vise à promouvoir la résilience et la réintégration effective au Burundi. Il agit d'un plan conjoint inter-agences dont les enjeux sont considérables, que ce soit pour les rapatriés Burundais, pour les personnes vulnérables de la population d'accueil, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale, la paix et la stabilité de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Les derniers développements survenus au Burundi en 2017 et 2018 ont permis de mettre en place des solutions durables pour les personnes déplacées depuis avril 2015. Quelques 77 000 réfugiés burundais ont ainsi bénéficié d'une aide au retour volontaire depuis la Tanzanie, le Kenya et la République Démocratique du Congo (sans compter les réfugiés revenus au pays de leur propre chef en provenance du Rwanda et éventuellement de l'Ouganda). Le Burundi a accompli des progrès notables pour stabiliser le pays depuis la crise de 2015, et l'annonce de mai 2020, date prévue de tenue des prochaines élections générales (présidentielles, législatives et communales), permettra de mesurer leur vraie portée. Néanmoins, la situation politique et socio-économique difficile que traverse le pays continue d'avoir des effets néfastes sur la vie des Burundais, et notamment des rapatriés qui comptent parmi les plus vulnérables de la population. Durant la réunion tripartite réunissant le Burundi, la Tanzanie et le HCR en mars 2018, le retour annoncé de 72 000 réfugiés Burundais en 2018 ne s'est pas pleinement concrétisé. En effet, plusieurs contraintes ont empêché ce pronostic de se réaliser. D'une part, les capacités de transfert et d'accueil se sont révélées insuffisantes, d'autre part, la suspension temporaire de l'opération de rapatriement librement consenti de la Tanzanie au Burundi, intervenue en octobre 2018, suite à l'exigence des autorités burundaises de ne pas autoriser que les ONG étrangères fonctionnent dans le pays. Au regard de ce qui est ci-haut mentionné, il est impératif que les acteurs de la réponse humanitaire et du développement aussi bien au niveau provincial que municipal oeuvrent de concert pour soutenir un processus de reconnaissance des retours et de la réintégration des rapatriés. Le processus de réintégration devrait permettre aux rapatriés de revenir au pays dans des conditions de sécurité et de dignité et de pleinement jouir des mêmes droits que tous les autres citoyens burundais. A cet égard, il est fondamental que la cohésion sociale demeure au cœur de la conception des projets de réintégration et de réinsertion en faveur des rapatriés burundais qui sont les premiers bénéficiaires de ce plan conjoint. REPORT from UN High Commissioner for Refugees, UN Country Team in Burundi Lire l'intégralité du Rapport